

28 janvier 2019

Original : français

---

**Groupe d'experts des Nations Unies  
pour les noms géographiques  
Session de 2019**

New York, 29 avril-3 mai 2019

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Normalisation nationale et internationale des noms  
géographiques : collecte de noms, traitement  
par les bureaux, autorités nationales, détails  
topographiques s'étendant au-delà d'une même  
souveraineté et coopération internationale****Le Canada, un pays bilingue, dont le bilinguisme se reflète  
dans sa toponymie****Résumé\*\***

Au Canada, une loi sur les langues officielles confère au français et à l'anglais le statut de langues officielles. Elle prévoit des garanties quant au droit du public à l'emploi de l'une ou l'autre de ces langues pour communiquer avec les institutions du Parlement et du Gouvernement canadiens ou pour bénéficier de leurs services. En réponse aux exigences de cette loi, des lignes directrices concernant le traitement linguistique des toponymes canadiens dans les documents et sur les cartes topographiques et marines du Gouvernement fédéral ont été établies. Ces lignes directrices ne s'appliquent qu'au Gouvernement fédéral et non pas aux gouvernements provinciaux et territoriaux, ou à la population canadienne en général.

---

\* GEGN.2/2019/1.

\*\* Le rapport complet (GEGN.2/2019/75/CRP.75) a été établi par Diane Lacasse, du Secrétariat de la Commission de toponymie du Canada, Ressources naturelles Canada. Il pourra être consulté, uniquement dans la langue de l'original, à l'adresse suivante : [https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st\\_session\\_UNGEGN.html](https://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/1st_session_UNGEGN.html).

